

Cas type OL ROQ-06

SYSTÈME SPÉCIALISÉ OVIN LAIT, RAYON DE ROQUEFORT, SÉGALA

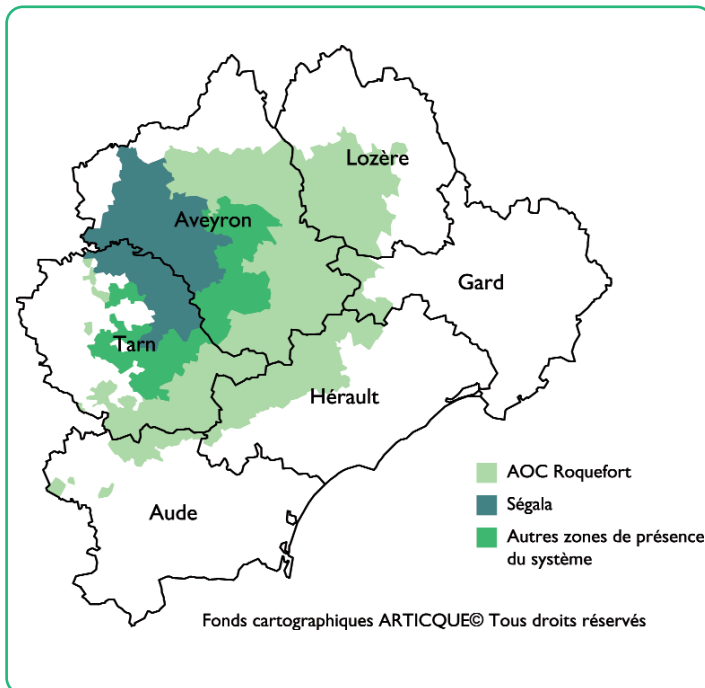


Structure moyenne intensive en traite très précoce

2,5 UMO exploitant - 63 ha de SAU - 413 brebis Lacaune présentes, 1374 hl produits : 927 hl de lait produit et valorisé en AOP Roquefort, 447 hl produits du 1^{er} septembre au 15 novembre et valorisés hors cadre interprofessionnel



Ce système spécialisé ovin lait du Rayon de Roquefort, présent dans la région du Ségala, repose sur une période de traite longue de plus de 270 jours avec un début de traite précoce au 1^{er} septembre et une livraison de lait hors cadre interprofessionnel entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre. Situé sur une zone à bon potentiel, ce type d'exploitation se caractérise par un système fourrager à base d'ensilage de maïs, ensilage d'herbe et foin.



Localisation du cas-type



PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Le troupeau est constitué de 460 brebis présentes à la mise bas de race Lacaune. Les agnelages démarrent début août pour un début de traite au 1^{er} septembre. Le volume de lait produit en 273 jours de livraison est de 1374 hl, valorisés pour partie dans le cadre de l'Interprofession de Roquefort (927 hl). Les 447 hl de lait produits entre le 1^{er} septembre et le 15 novembre sont valorisés hors cadre interprofessionnel. La conduite du troupeau respecte les conditions de production fixées dans le cahier des charges de l'AOP Roquefort.

La surface agricole utile (SAU) s'élève à 63 ha, dont 8 ha de céréales (orge d'hiver) et 3 ha de maïs ensilage en sec. Du ray-grass italien est implanté chaque année en dérobé du maïs.

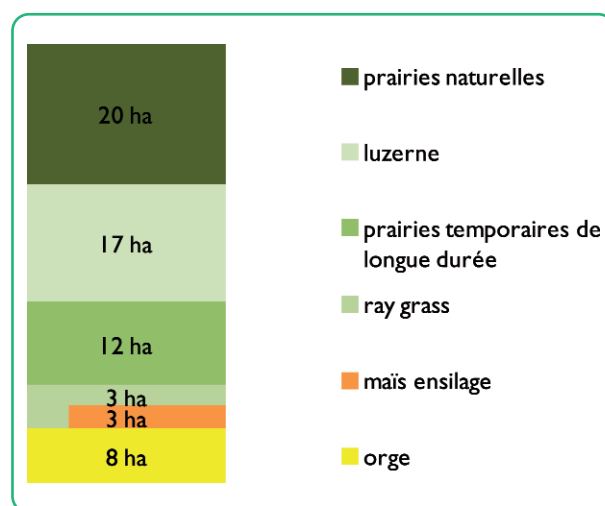
Dans ce système, la totalité des céréales produites est autoconsommée et assure la moitié des besoins en paille. Des prairies temporaires à base de luzerne ou de mélange luzerne / dactyle assurent plus de 90 % des besoins en stocks fourragers.

Les rotations sur les surfaces sont les suivantes :

- 14 ha : orge / prairie temporaire de longue durée (6 ans) ;
- 31 ha : orge / ray-grass (18 mois) / maïs / orge / luzerne (5 ou 6 ans).

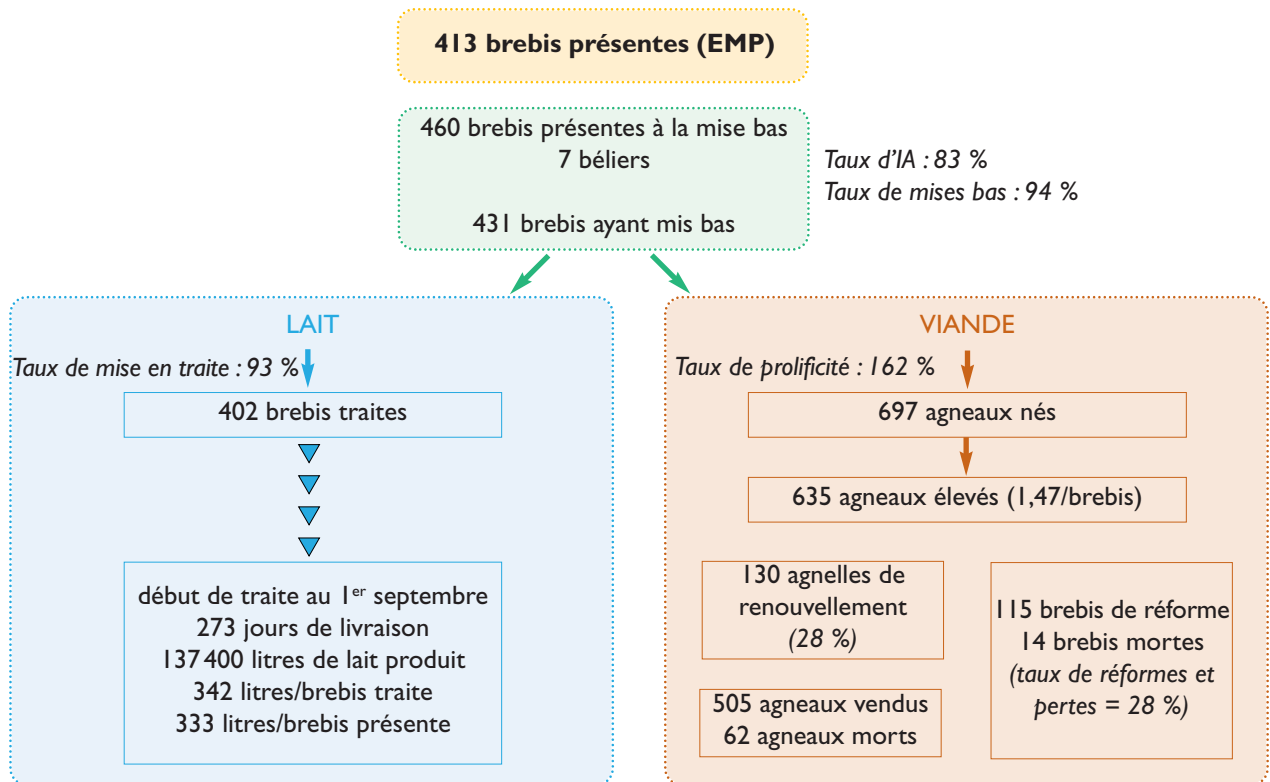
Chargement réel : 8,1 brebis/ha
1,4 UGB/ha

Assolement



LA CONDUITE DU TROUPEAU

Schéma de fonctionnement

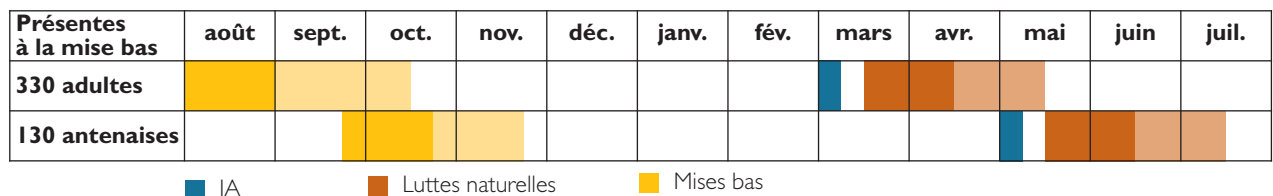


La lutte se déroule à contre-saison. Elle démarre début mars pour les brebis adultes et début mai pour les antenaises avec respectivement 80 % des brebis adultes et 90 % des antenaises synchronisées. Les mises bas démarrent début août et ont lieu majoritairement entre le 1^{er} août et le 31 août pour les adultes, entre le 25 septembre et le 10 octobre pour les antenaises.

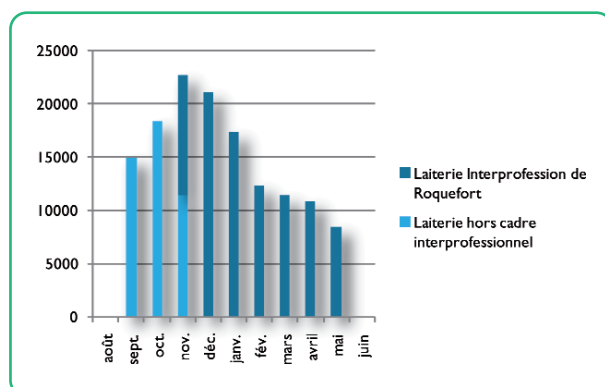
La période de livraison démarre le 1^{er} septembre après une période d'allaitement des agneaux de 4 semaines et se termine le 31 mai.

La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 505 agneaux vendus sont commercialisés à la fin de l'allaitement.

Conduite de la reproduction



Répartition mensuelle de la production laitière



Les brebis adultes démarrent leur lactation à 3 litres de lait par jour en moyenne et les antenaises à 2,5 litres de lait par jour.

46,6 % du lait livré à l'Interprofession de Roquefort est produit entre le 16 janvier et le 15 avril.

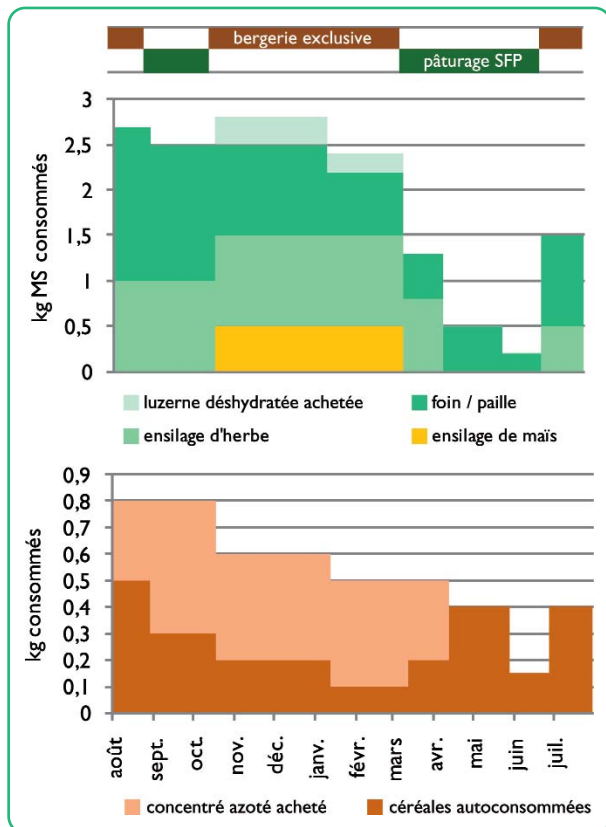
La richesse du lait produit atteint en moyenne 75 g/l de TB et 55 g/l de TP et la qualité est conforme aux règles de la grille de paiement du lait.

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Le système fourrager est basé sur l'utilisation de fourrages humides (ensilage de maïs et ensilage d'herbe) complétés par des foin de luzerne et de prairies temporaires de longue durée. La période de traite des brebis étant longue et débutant précocement à l'automne, les besoins en stocks de qualité sont importants. L'alimentation du lot principal de brebis est donc complétée à certaines périodes par de la luzerne déshydratée. Le foin de prairies naturelles est distribué aux agnelles de renouvellement en complément des foin de ray-grass produits sur l'exploitation.

Les céréales autoconsommées représentent la moitié des quantités de concentrés distribués. Les fourrages, riches en énergie, entraînent par ailleurs une forte consommation de concentrés azotés achetés.

Conduite de l'alimentation du lot principal de brebis (brebis/jour)

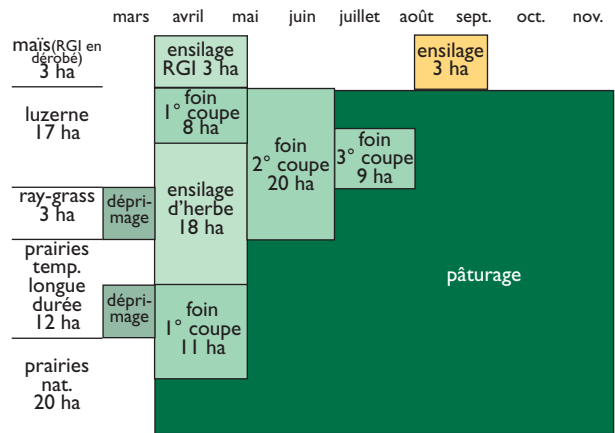


Besoins annuels en fourrages, concentrés et paille de l'atelier ovin lait

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau
Fourrages produits	640 kg MS	151 kg MS	284 TMS
Fourrages achetés	44 kg MS	21 kg MS	21 TMS
Fourrages distribués	684 kg MS	172 kg MS	305 TMS
Concentrés produits	93 kg	60 kg	48 T
Concentrés achetés	85 kg	95 kg	48 T
Concentrés distribués	178 kg	155 kg	96 T
Paille produite	87 kg/brebis		36 T
Paille achetée	85 kg/brebis		35 T
Paille utilisée	172 kg/brebis		71 T

L'UTILISATION DES SURFACES

Représentation schématique



Récolte

	ha	rdt/ha	quantité
Ensilage de maïs	3	11 TMS	33 TMS
Ensilage d'herbe	21	4,7 TMS	99 TMS
Foin de luzerne	1° coupe	8	5 TMS
	2° et 3° coupe	26	1,8 TMS
Foin de PT 1° coupe	6	4 TMS	24 TMS
Foin de ray-grass 2° coupe	3	2,5 TMS	7,5 TMS
Foin de PN 1° coupe	5	3,5 TMS	17,5 TMS
Céréales	8	60 q	48 T
Paille	8	4,5 T	36 T

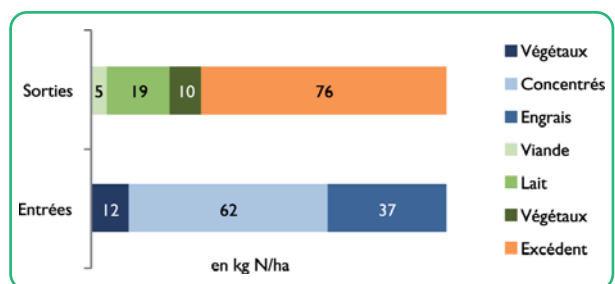
Le compost est épandu en priorité sur les surfaces en maïs (11 tonnes par hectare), les surfaces en luzerne (8 tonnes par hectare tous les 2 ans), les prairies temporaires (8 à 10 tonnes par hectare tous les 2 ans), et les prairies naturelles fauchées (8 tonnes par hectare).

La fertilisation minérale est de 40 à 100 unités d'azote par hectare sur les surfaces en herbe et 50 unités d'azote par hectare sur les surfaces en maïs.

Les surfaces en céréales font l'objet d'un désherbage et d'un fongicide. La fertilisation minérale est de 100 unités d'azote par hectare.

LE BILAN DES MINÉRAUX

Bilan azoté hors fixation symbiotique



Les entrées sont constituées par les engrais, les concentrés et les achats de luzerne déshydratée. Les exportations représentent un tiers des entrées et sont composées pour moitié par le lait produit. L'excédent hors fixation symbiotique est de 76 kg d'azote, 9 kg de phosphate et 22 kg de potasse par hectare de SAU.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

- Bergerie fonctionnelle équipée d'un bloc traite
- Hangar de stockage

Matériel

Propriété :

- tracteurs 4 RM 100 CV
- remorque mélangeuse
- télescopique 70 CV
- faneuse, andaineur
- plateau 8 m, benne 8 T

Copropriété :

- distributeur d'engrais
- herse étrille

CUMA :

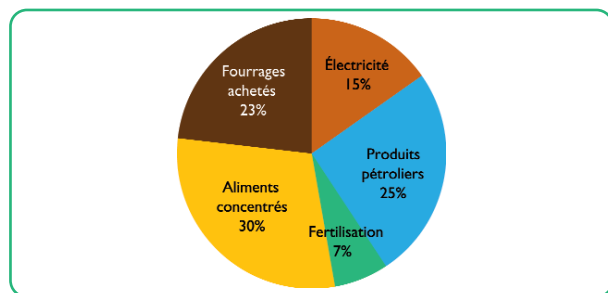
- tracteur 4 RM 120 CV
- semoir à maïs, semoir à céréales
- faucheuse conditionneuse et presse à balles cubiques
- bineuse
- herse rotative
- charreur
- épandeur
- broyeur et aligneur de pierres
- rouleau

Entreprise :

- pulvérisateur
- moissonneuse
- ensileuse herbe, ensileuse maïs
- épandage chaux

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

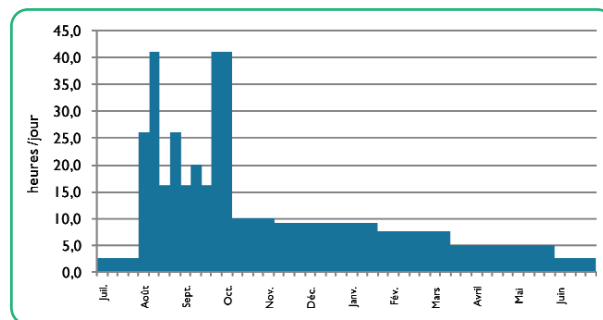
Détail des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait (hors construction bâtiments et matériel)



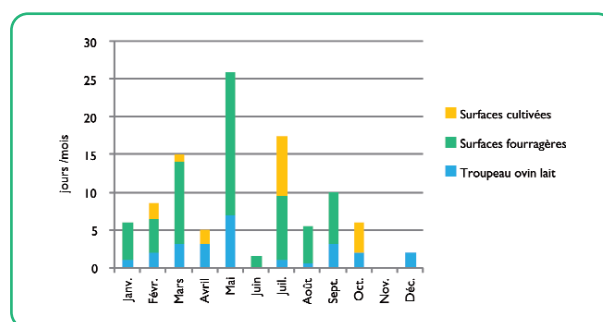
Pour l'atelier ovin lait, les consommations d'énergie s'élèvent à 9032 mégajoules pour 1000 litres de lait (252 EQF). La moitié des consommations d'énergie concerne les achats d'aliments (concentrés et luzerne déshydratée). Au niveau de l'exploitation, elles s'élèvent à 19380 mégajoules par ha de SAU (541 EQF).

LE TRAVAIL

Répartition annuelle du travail d'astreinte



Répartition annuelle du travail de saison



EN CHIFFRES

Travail d'astreinte annuel : 3 200 heures au total,
 soit 1 300 heures /pCB* ou 7,8 heures/brebis

Travail de saison annuel : 103 jours au total,
 soit 41 jours /pCB
 TS herbivores : 0,4 j./UGB
 TS surfaces fourragères : 1,1 j./ha
 TS surfaces céréales : 2,1 j./ha

Temps disponible annuel calculé : 1 190 heures /pCB

* personne de la cellule de base

La main-d'œuvre est composée de 3 exploitants polyvalents dans la cellule de base dont 2 temps pleins et 1 mi-temps. Le travail d'astreinte de l'exploitation atteint un pic à deux périodes au moment des mises bas des brebis adultes en août et des antenaises en octobre et s'élève en moyenne sur l'année à 4,1 heures par personne et par jour. Le travail de saison est évalué à 41 jours par personne et par an. Il regroupe les travaux saisonniers du troupeau (tonte, vaccinations, parage...), les travaux liés aux surfaces et les travaux d'entretien.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été mis en forme et édité avec le soutien financier conjoint de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR). Les données mobilisées pour sa réalisation ont été en partie collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage avec l'appui financier de FranceAgriMer.

Une partie du temps nécessaire à son élaboration a été financée dans le cadre du projet Roquefort'in (pôle de compétitivité Agrimp Innovation, Fonds Unique Interministériel).

